

# Intervention de la CFDT au GT PSC du mardi 13 octobre 2020.

La CFDT Fonctions publiques est satisfaite à double titre :

En premier lieu, de voir s'ouvrir enfin le dossier de la protection sociale complémentaire des agents. Cela fait deux ans que la CFDT intervient auprès des pouvoirs publics pour que débutent ces travaux.

En second lieu, La CFDT est aussi satisfaite que les rapports des inspections générales soient enfin publiés. La présentation partielle de juillet 2019 nous avait laissés « sur notre faim ». -Dès l'origine, nous avons demandé à ce que soit établi un bon diagnostic de la situation réelle dans chaque versant, en préalable à l'engagement dans les discussions. Nous regrettons que les inspections n'aient pas eu accès à suffisamment d'informations sur au moins deux des versants pour établir leurs rapports.

La PSC est un thème majeur pour la CFDT. Elle constitue un élément central de la protection sociale en général, et les accords de Bercy l'on désignée comme un thème du champ de la négociation.

C'est pourquoi la CFDT a poussé lors des débats autour de la loi de transformation de la fonction publique pour que des dispositions sur la PSC y soit inscrites. L'article 40 de la loi a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnances dans les 15 mois.

Aujourd'hui le temps est très contraint même si l'échéance a été reportée jusqu'en mars du fait de la crise sanitaire.

Nos travaux doivent déboucher sur des propositions sérieuses, permettant la mise en place des mesures significatives de soutien à la protection sociale complémentaire, en faveur des agents.

D'autres groupes de travail seront indispensables pour avancer.

La CFDT trouve inéquitable que la situation des salariés du secteur privé soit plus favorable.

Depuis 2016 les employeurs du secteur privé participent à hauteur de 50% du montant des cotisations en matière de couverture santé.

La CFDT exprimera au fur et à mesure ses revendications et ses positions, mais souhaite aujourd'hui en rappeler quelques-unes en ouverture de ce groupe de travail.

Nous entrons dans le débat avec quelques principes fondamentaux :

- ✓ La PSC devra à terme concerner l'ensemble des agents publics des trois versants et aussi bien bénéficier aux titulaires qu'aux contractuels. Encore trop d'agents ne bénéficient d'aucune protection sociale complémentaire tant en santé qu'en prévoyance et doivent parfois renoncer aux soins.
- ✓ La CFDT attend à terme que la participation obligatoire des employeurs à la PSC soit concrétisée. Nous sommes bien conscients des différences de traitement dans chacun des versants. Il est évident que nous voulons voir traiter les 3 versants. Cette participation doit améliorer les garanties sociales et l'accès aux soins et à la prévoyance. Les montants consacrés à la protection sociale complémentaire doivent être largement améliorés. Les niveaux de participation actuels des employeurs sont très faibles et présentent des inégalités fortes selon les ministères ou les collectivités.
- ✓ La PSC doit respecter toutes les solidarités : solidarité indiciaire entre les actifs, solidarité inter générationnelle et la solidarité familiale.
- ✓ La couverture doit être garantie tant en santé qu'en prévoyance, les dispositions statutaires ne permettent pas totalement de répondre aux besoins des agents titulaires et aucunement à ceux des contractuels.
- ✓ La CFDT est favorable à des contrats collectifs et à l'adhésion obligatoire des agents si l'on veut consolider les principes de solidarité.
- ✓ La CFDT demande que la PSC soit un objet du dialogue social et que les services RH en prennent la mesure. Nous souhaitons que l'information des agents soit plus efficace et complète.

Vous l'aurez compris, la CFDT a de très fortes attentes sur le sujet et s'engagera pleinement dans les travaux de ces groupes de travail PSC en s'appuyant sur ces quelques principes de base.

La prochaine ordonnance devra se traduire par des décisions conséquentes et fortes pour que la PSC se concrétise réellement pour tous les agents publics.